

# REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE

## D'OLORON-SAINTE-MARIE – PYRENEES-ATLANTIQUES

❧❧❧

### SÉANCE DU 03 AVRIL 2013

❧❧❧

#### Présents :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,  
M. Jean-Etienne GAILLAT, M. Jean-Pierre DOMECCQ,  
Mme Marie-Lyse GASTON, M. Yves TOURAINE, Mme Anne BARBET,  
M. Robert BAREILLE, Mme Dolorès CABELLO, M. Patrick MAILLET,  
Mme Véronique PEBEYRE, Adjoints,  
Mme Marie-José ROMEO, Mme Dominique QUEHEILLE,  
Mme Georgette SALHI, Mme Eliane BELLEGARDE, Mme Eliane YTHIER,  
Mme Elisabeth SALTHUN-LASSALLE, M. Jean-Marie GINIEIS,  
M. Philippe GARROTE, M. Jean-Pierre ARANJO, M. Fabien REICHERT,  
M. Nicolas MALEIG, M. André LABARTHE, Mme Jeanne LARAN,  
M. Michel ADAM, M. Daniel LACRAMPE, Mme Jany N'HAUX.

#### Délégations de vote :

Mme Jeanine DUTECH donne pouvoir à Mme Georgette SALHI,  
M. Jean-Michel BRUGIDOU donne pouvoir à M. Robert BAREILLE,  
Mme Nathalie REGUEIRO donne pouvoir à Mme Eliane YTHIER,  
M. Gilles BITAILLOU donne pouvoir à Mme Véronique PEBEYRE,  
Mme Valérie SARTOLOU donne pouvoir à Mme Jany N'HAUX,  
Mme Florence AGRAZ donne pouvoir à Mme Jeanne LARAN,  
M. Gilbert EHRET donne pouvoir à M. André LABARTHE.

❧❧❧

## **6 - GROUPEMENT DE COMMANDES - CONTROLE ET MAINTENANCE DES EXTINCTEURS**

Monsieur MAILLET expose que la Communauté de Communes du Piémont Oloronais nous a proposé de participer à un nouveau groupement de commandes pour réaliser des économies d'échelle qui concerneraient la Ville d'Oloron Sainte-Marie, le SICTOM du Haut-Béarn, la Communauté de Communes du Piémont Oloronais et les communes membres.

Le nouveau domaine concerne le contrôle, la maintenance, et, le cas échéant, le remplacement des extincteurs des bâtiments de la collectivité.

.../...

Dans le cadre d'un groupement de commande, l'article 8 du Code des Marchés prévoit :

- La signature d'une convention constitutive de groupement.
- La désignation d'un coordonnateur : la Communauté de Communes du Piémont Oloronais.
- Si nécessaire, la création d'une commission d'appel d'offres. Notre représentant pourrait être Monsieur BRUGIDOU, la commission étant présidée par le représentant du coordonnateur.
- Chaque membre du groupement signera son propre marché avec le prestataire retenu.

Oùï cet exposé, **le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **ADOpte** le présent rapport,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes pour contrôle et maintenance des extincteurs,
- **DESIGNE** Monsieur BRUGIDOU, membre de la Commission d'Appel d'Offres, si nécessaire.

Ainsi délibéré à Oloron Sainte-Marie, ledit jour 03 avril 2013.  
Suivent les signatures.-

LE MAIRE,

**AFFICHE LE 10/04/2013**

**Bernard UTHURRY**